

P.-A et S. L'Eplattenier  
Ch. du Tessin 36  
1052 Le Mont-sur Lausanne

Aux membres du Conseil communal  
du Mont-sur-Lausanne

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs  
les Membres du Conseil communal,

Le Mont, le 14 septembre 2020

Dans son édition de juin 2020, le journal communal a publié deux articles sur le futur de notre commune. Le premier, sous le titre « Syndicat d'améliorations foncières : les défis », fait état de l'entrée en force de 13 nouveaux secteurs à urbaniser. En clair, et avec les autres possibilités de construction, il est à prévoir une augmentation de 4'000 habitants supplémentaires à l'horizon 2035, soit d'ici 15 ans, portant la population de la commune à 13'000 personnes. Les auteurs de cet article précisent que : « La population à venir devra bénéficier des mêmes prestations que celle d'aujourd'hui », à savoir « infrastructures scolaires et parascolaires, réseaux de mobilité, équipements socioculturels et sportifs ».

Le second article émane du syndic qui s'interroge, à juste titre, sur les conséquences financières, entendez les recettes fiscales, de la crise sanitaire actuelle, sur l'évolution des dépenses liées, en particulier de la facture sociale cantonale, sur les investissements futurs engendrés par l'arrivée conséquente (+45%) des nouveaux habitants. Il poursuit en évoquant la dette qui ne cesse d'augmenter et dont il convient de rappeler qu'elle a plus que doublé en 10 ans, passant de 30 à 65 millions et ce en dépit d'amortissements non négligeables. Si le Syndic partage ses interrogations avec la population, il ne dévoile pas à ce stade, la stratégie de la municipalité pour résoudre la quadrature du cercle.

Or dans les années 2010, des problématiques très semblables ont trouvé une réponse unique : l'augmentation massive des impôts. Pour mémoire : en 2011, le taux d'impôt était de 64, le déficit de fonctionnement de 460'000.— et la dette de 30 millions. En 2012, le taux était de 69 et la dette montait à 37 millions. En 2013, le taux passe à 75 et la dette à 45 millions. Cette année-là, l'introduction de la taxe au sac et de la taxe fixe pour les déchets augmentent la charge fiscale de l'équivalent de 3 points d'impôt. Ainsi en l'espace de deux ans, ladite charge a augmenté de 21,87%. En 2019 la population a augmenté de 4'000 habitants en 10 ans, le déficit de fonctionnement est de 1'446'297.08 et la dette monte à 65 millions.

Compte tenu de l'observation de cette évolution peu encourageante, sommes-nous fondés à craindre que les Autorités communales nous servent à nouveau la même soupe, à savoir prier les Montaines et Montains, les entreprises sises sur le territoire et dont elles prétendent être si fières, de passer à table pour déguster le 3<sup>ème</sup> service des augmentations d'impôt en moins de dix ans et pour lui faire admirer la future pièce montée des 130 à 160 millions de la dette communale ?

Au vu de ce qui précède, et en résumé, nous identifions quatre problèmes majeurs :

- 1) Le suivi aveugle du dogme de la croissance de la population, imaginé il y a 40 ans, qui engendre toujours plus d'investissements.
- 2) Le choix permanent des Autorités communales (Municipalité et Conseil communal) des solutions les plus onéreuses dans ses dépenses.
- 3) L'évolution défavorable des dépenses liées, au premier rang desquelles, on trouve la célèbre facture sociale (Si les négociations avec le Canton ont enfin pu aboutir à un accord, même

insuffisant, sur une meilleure répartition des charges leur augmentation régulière demeure très problématique).

4) L'évolution exponentielle de la dette communale qui découle des trois points précédents.


En conséquence, nous demandons formellement que votre Conseil se saisisse des questions suivantes :

- A) Les Conseillères et Conseillers estiment-ils raisonnables de poursuivre la politique de croissance des habitants de notre commune tant que sa situation financière n'est pas assainie ?
- B) Les Autorités communales entendent-elles s'engager davantage dans les négociations avec le Canton pour enfin maîtriser la facture sociale et revoir le système de péréquation ?
- C) Compte tenu d'un endettement actuel de CHF 65 millions, des baisses conséquentes des rentrées fiscales en raison de la crise économique qui s'ouvre, le Conseil a-t-il l'intention de céder à la facilité en augmentant les impôts une nouvelle fois en dépit des engagements pris par la Municipalité en 2012 et au risque d'affronter un référendum ?
- D) Le Conseil est-il prêt à engager un véritable programme d'économie fondé sur une réduction des dépenses d'exploitation, une sélection rigoureuse des investissements prioritaires avec un vrai contrôle des coûts ?
- E) Le Conseil envisage-t-il une fusion avec la ville de Lausanne ?

Nous vous remercions de l'attention prêtée à ces lignes et formulons le vœu que nos interrogations trouvent des réponses pertinentes et adéquates dans la perspective du bien commun.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

P.-A. et S. L'Eplattenier

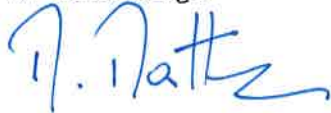


5. Bertholet

J. et R. Fleischmann



M. Mattenberger



L- Paillard



J.-M et N. Petermann

E. Sierro

U. et G. Wyss Schelker



Copies : à la Municipalité par le Syndic, M. J.-P- Sueur  
à la Société Industrielle et Commerciale par son Président, M. G. Mojon  
à 24Heures par M. A. Detraz